

REGLEMENT DE JEU
Jeu concours de Printemps

ARTICLE I : ORGANISATEUR

HACHETTE LIVRE – Département Hachette Pratique, société anonyme au capital de 6.260.976 euros, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 602 060 147, (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »).

ARTICLE II : ACCEPTATION

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE [HTTPS://WWW.HACHETTE-VINS.COM/](https://www.hachette-vins.com/)

ARTICLE III : PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le **22/03/2021** à **9h00** et s'achève le **05/04/2021** à **23H59**.

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et de leur exclusion subséquente.

Les participants peuvent accéder au Jeu via le site [HTTPS://WWW.HACHETTE-VINS.COM/](https://www.hachette-vins.com/), sous les réserves décrites à l'Article VII ci-après, et après avoir renseigné les informations suivantes : **Nom, Prénom, Adresse e-mail**

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

ARTICLE IV : MODALITES

Pour participer au Jeu, les participants doivent se rendre à l'adresse URL indiquée à l'article III et répondre aux questions.

Si plusieurs personnes répondent correctement à l'ensemble des questions, il est procédé à un tirage au sort. Un suppléant peut être tiré au sort pour les cas où un ou plusieurs n'ont pas la qualité pour participer, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le prix à un autre participant.

ARTICLE V : LOTS

Les lots mis en jeu sont :

1. Le GHV 2021 premium d'une valeur unitaire de 39,95€ TTC
2. Les accords mets et vins d'une valeur unitaire de 35€ TTC
3. Coffret le Guide Hachette des Vins d'une valeur unitaire de 35€ TTC
4. Le grand cours des accords mets vins d'une valeur unitaire de 35€ TTC
5. Le grand cours de cocktail d'une valeur unitaire de 29,95€ TTC
6. Le livre pour comprendre le vin le + facile du monde d'une valeur unitaire de 24,95 TTC
7. Alcool et liqueur maison d'une valeur unitaire de 24,90 TTC
8. Le vin en 50 questions d'une valeur unitaire de 17,90€ TTC
9. Vinographie d'une valeur unitaire de 14,95 TTC
10. Le vin par l'étiquette d'une valeur unitaire de 9,90€ TTC

Ainsi que 30 tire-bouchons de sommelier d'une valeur unitaire de 5€ TTC

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

ARTICLE VI : INFORMATION

L'annonce des gagnants est effectuée sur

- le Site www.hachette-vins.com
- la page Facebook®
- et la page Instagram®
- mentionné(s) à l'Article III à compter du 06/04/2021

Seuls les gagnants sont informés et il n'est adressé aucun appel téléphonique, courrier postal ou email aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants sont informés par l'Organisateur par **[email]** des modalités de remise de leur lot auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier. Si dans un délai de **30** jours après l'envoi de ce **[email]**, les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De même, tout lot retourné par *La Poste* ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

ARTICLE VII : RESPONSABILITES

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE *LA POSTE* OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII : DONNEES PERSONNELLES

Les caractéristiques des traitements des données personnelles des participants réalisés dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalités de traitement	Données traitées	Destinataire/reponsable	Bases légales de traitement	Durées maximales de conservation des Données	Transferts hors Union Européenne
Participer au Jeu	Dans tous les cas	Destinataire : Hachette livre Responsable : Hachette Livre	Intérêt légitime	Données des participants : Durée du jeu + Un (1) mois après la clôture du jeu	Pas de transfert
	Nom, prénom, adresse e-mail				
Annoncer le(s) gagnant(s) du Jeu	Nom, prénom		Consentement	Données des gagnants : Durée du jeu + Un (1) an après la clôture du jeu	Pas de transfert
Recevoir le(s) gain(s) du Jeu	Nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale				Pas de transfert

L'Organisateur, destinataire et responsable de traitement, a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles (*Data Protection Officer*) :

HACHETTE LIVRE – Département Hachette Pratique -DPO
58 rue Jean Bleuzen CS 70007
92178 Vanves CEDEX France

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité qu'ils peuvent exercer par le biais du formulaire de contact à l'adresse suivante : <https://www.hachette-vins.com/contactez-nous/>

Ils peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Article IX : PROPRIETE

La reproduction et la représentation des éléments du Jeu, de la page *Facebook*® ou du site visé(s) à l'Article III sont interdites.

Article X : DROIT – JURIDICTION

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation doit être adressée au plus tard 30 jours après la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 602 060 147

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.